

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



www.journal-officiel.gouv.fr

Associations

Fondations d'entreprise

Associations syndicales de propriétaires

Fonds de dotation

Fondations partenariales

Annonce n° 632 41 - Loir-et-Cher ASSOCIATIONS Modifications

Déclaration à la sous-préfecture de Romorantin-Lanthenay

FEDERATION FRANÇAISE D'EQUITATION.

Nouvel objet : La Fédération Française d'Équitation a pour objet de :Promouvoir et développer les activités et les disciplines équestre du concours complet d'équitation, dressage, saut d'obstacles, para-dressage, attelage, courses club, endurance, equifeel, equifun, équitations culturelles de tradition et de travail (cheval de chasse, équitation américaine, doma vaquera, équitation de Camargue, équitation de travail, équitation Islandaise, équitation portugaise, monte en amazone, tir à l'arc à cheval, ski joering), horse ball, hunter, pony games, technique de randonnée équestre de compétition (TREC), reining, tourisme équestre, voltige équestre ainsi que toutes les disciplines équestres qui pourraient naître et être reconnues par la FFE.Représenter tous les licenciés pratiquant l'équitation.Accompagner le développement des groupements équestres adhérents, défendre leurs intérêts, les représenter et promouvoir les activités du secteur, notamment auprès des différentes organisations de la filière cheval.Intervenir, après agrément du ministre chargé de l'agriculture, dans la sélection des chevaux de sport et de loisirs et participer au prestige international de l'élevage du cheval français, en particulier dans le cadre du protocole d'accord entre le ministère chargé des sports et le ministère chargé de l'agriculture.Dans ce cadre, le ministère chargé de l'agriculture fait connaître à la Fédération toutes les mesures de nature à influencer sur l'élevage équin. La Fédération peut recevoir les subventions nécessaires à cette activité.Participer pour tout ce qui concerne le cheval et l'équitation aux actions des pouvoirs publics.Assurer en son sein la liberté d'opinion et le respect des droits de la défense,s'interdire toute discrimination, veiller au respect de la charte d'éthique et déontologie du sport établie par le Comité National Olympique et Sportif Français.Intégrer les notions de développement durable et de protection de l'environnement dans l'ensemble de ses activités.Respecter et faire respecter à ses adhérents les règles contre le dopage animal, les règles d'hygiène, les règles de sécurité et les règles de protection des sportifs et de lutte contre la fraude et la

tricherie dans le cadre des paris sportifs. Assurer la gestion du Parc équestre fédéral et ses activités connexes et agricoles liées aux événements.

Siège social : Parc équestre fédéral, 41600 Lamotte-Beuvron.

Date de la déclaration : 01 juin 2017.